

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Blanchard

<https://www.cadre21.org/membres/bc7a5b69be60589511794d12>

Date d'obtention : 2020-11-20 21:47:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontre de la personne qui dénonce, de la victime, instigateur ainsi que de toutes les personnes possiblement impliquées dans les plus brefs délais. La grille d'évaluation de l'incident est remplie pour chacune des personnes rencontrées de façon individuelle afin d'avoir un portrait de la situation (amorce, nature, intentions, étendue). Si la situation implique des images/videos s'apparentant à de la pornographie juvénile, la confiscation des appareils des gens impliqués est faite via les sacs prévus dans la trousse. L'élève éteint son cellulaire avant de le mettre dans le sac scellé. Une fois les grilles remplies, les appareils remis, le service de police est appelé pour qu'il puisse récupérer les appareils confisqués et poursuivre les interventions. Les parents sont ensuite avisés de la situation et du protocole mis en place. Dans le cas où l'on ferait face à un acte malveillant de la part de l'instigateur, les policiers seraient aussitôt appelés. L'appareil cellulaire confisqué dans un sac scellé aussi.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que si le protocole est suivi avec rigueur, il répond à l'ensemble des questions que l'on peut se poser face à une situation de sextage. La démarche se veut rassurant, bienveillante, efficace pour que la situation soit contenue le plus rapidement possible. La grille d'évaluation de l'incident nous permet d'avoir une vue d'ensemble de la situation afin de prendre des décisions éclairées (Sextage; protocole sexto. Situation qui n'implique pas de la pornographie juvénile: application des mesures d'encadrement de l'établissement). Je retiens aussi que le rôle de chacun est clairement défini et qu'il est de mise que chacun respecte son rôle dans le processus (intervenants, policiers). Le visionnement des photos, la suppressions de celles-ci ne concerne en rien l'intervenant. En aucun temps il est demandé de procéder à la vérification de l'appareil cellulaire de la victime, l'instigateur ou autres personnes impliquées. Il s'agit même d'un acte criminel de les regarder. Je retiens aussi que si la situation est rapportée de l'extérieur (un parent par exemple) mais qu'il n'y a pas d'incidence dans le milieu scolaire ou de préjudice au sein de l'établissement scolaire, nous référons vers le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, je trouve le protocole d'intervention Sexto bien structuré. Je crois qu'il vient épauler concrètement les intervenants dans toutes les situations très délicates où il y a partage, échange, possession des photo ou vidéos intimes. L'étape où l'on doit recueillir les informations est peut-être pour moi un peu plus délicate mais la grille d'évaluation vient baliser le tout. Ce n'est pas moi personnellement qui pose les questions mais le protocole qui me les dicte. Je trouve que la trousse dépersonnalise le tout pour l'intervenant mais en restant bienveillant à l'égard des jeunes concernés. Il est certain que de préserver la vie privée de la victime peut s'avérer un défi et ce, même si la trousse guide l'intervenant dans ce but. Contenir les répercussions de ce type de situations est souvent difficile. Par contre, l'intervention Sexto se veut rapide et concise et j'avoue avoir hâte de voir les effets concrètement. Je crois que l'étape où l'on doit recueillir les informations doit être prise au sérieux afin que la situation soit contenue le plus rapidement possible.